

**NON  
À LA  
CASSE**

## **DES SERVICES PUBLICS DU DROIT DU TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Depuis l'élection du président Macron, nous assistons à la mise en place d'une série de réformes ultralibérales qui cassent tous nos conquits sociaux. Ces derniers ont pourtant permis de faire progresser notre société, d'élever les conditions de vie et de travail des salariés, de gagner l'allongement de l'espérance de vie, etc...

### **Pour la CGT, la page des ordonnances n'est pas tournée**

La nouvelle réforme du droit du travail, à travers toute une série de décrets en préparation, est une transformation profonde des relations entre le salarié et l'employeur. Ces mesures visent à généraliser la précarité, à faciliter les licenciements, à détourner les règles de négociation, de représentation et de défense collectives des salariés.

Les décrets ne sont pas encore publiés que le gouvernement lance une autre série de réformes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, avant de s'attaquer aux retraites...

Au fil de la publication des décrets d'application des ordonnances, la « loi travail » est une transformation profonde des relations entre le salarié et son employeur qui ne porte pas son nom. Cette attaque contre le Code du Travail et le statut de salarié repose sur 3 piliers :

- **Simplification des modalités de licenciement individuel et collectif**

Le contenu des ordonnances se traduit par une simplification administrative de la procédure de licenciement individuel ou collectif. L'employeur n'aurait plus obligation de préciser le motif dans le courrier de licenciement (aujourd'hui le non-respect de cette règle entraîne l'annulation du licenciement). Ce dernier serait remplacé par un document type Cerfa. L'employeur pourrait modifier le motif ultérieurement, jusque devant le juge en cas de

recours. La création d'une rupture conventionnelle collective met fin à l'existence du plan de sauvegarde de l'emploi, qui devait être présenté aux IRP et qui demandait la création de mesures d'accompagnement ou de reclassement. Tout cela disparaît.

- **Fusion des instances représentatives du personnel et réduction du champ d'intervention**

Il est prévu la fusion des instances DP, CE et CHSCT en un comité social et économique. Cette mesure va conduire à un éloignement des élus de proximité en raison du manque de moyens pour réaliser l'ensemble de leurs mandats. Il s'agit de réduire le périmètre de contrôle et d'intervention des salariés dans la gestion quotidienne de leurs entreprises. La disparation d'un CHSCT de plein droit est une aubaine pour les entreprises, qui ne seront plus contraintes à devoir prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité de leurs salariés.

- **Renvoi de la négociation qui jusqu'à présent relevait de la branche au niveau de l'entreprise**

Le Medef se voit offrir l'opportunité de créer un « Code du travail » par entreprise, voire par salarié. En effet, les nouvelles modalités de négociation qui pourraient être appliquées mettent fin à l'existence d'un socle commun de garanties collectives entre salariés, tant au niveau national qu'au niveau du secteur professionnel. En effet, alors que la loi encadre jusqu'à présent la durée d'une période d'essai ou la durée d'un CDD, les ordonnances renvoient ces dispositions à la négociation de branche.

### **Une politique menée au service du patronat et de la finance**

Le gouvernement n'agit que pour transformer notre société en profondeur et l'adapter coûte que coûte aux exigences du capitalisme mondialisé et financiarisé.

C'est bien dans cette logique que Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du Travail, aux statuts et aux missions de la fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des salariés, que ce soit la Sécurité Sociale, les retraites, le droit à la formation ou l'indemnisation du chômage.

### **Salariés du privé et du public, tous concernés**

Au-delà des répercussions que vont avoir les réformes du droit du travail sur la fonction publique, le gouvernement entend poursuivre les ponctions sur les budgets publics actuellement en débat à l'Assemblée. Les députés ont voté la baisse de l'ISF pour un montant de près de 4 milliards d'€

en faveur des plus riches...et se sont dans le même temps prononcés pour l'augmentation de la CSG, qui va gravement impacter les revenus des retraités et des fonctionnaires.

### **Des mesures graves qui pèsent sur la santé des populations**

Surtout ne tombez pas malade ! Avec 3 milliards d'€ d'économies sur l'assurance maladie, qui pourrait croire qu'il sera plus facile de se faire soigner demain ? La ministre de la Santé préfère se lancer dans une chasse aux "fraudeurs", la fermeture de lits d'hôpitaux, l'augmentation du forfait hospitalier (qui finalement reviendra à la charge des usagers), plutôt que d'investir dans un système de santé moderne qui réponde aux besoins des populations.

## **Tous mobilisés le 16 novembre 2017 contre ces régressions sociales**

**Pour en finir avec ces politiques au service de la seule finance, pour la défense et la conquête de droits nouveaux, pour le progrès social la CGT revendique :**

- L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- le SMIC à 1 800 €,
- passage aux 32 h avec maintien de salaire,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité,
- une politique industrielle créatrice d'emplois, répondant aux besoins de la population,
- une Protection Sociale solidaire de haut niveau,
- le maintien et le développement des Services Publics au plus près des usagers,
- la fin des exonérations de cotisations sociales, de la fraude et de l'évasion fiscale,
- l'abrogation de la Loi Travail, Macron, Rebsamen, Santé, NOTRe et toutes les lois régressives...

**Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte**

**Tous en grève le 16 novembre 2017  
MANIFESTATION  
10 H 30 – Place de la République - Arles**

✂-----

### **BULLETIN D'ADHESION**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

**A retourner à**

Union Locale CGT

Bourse du travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: [unionlocale@cgtarles.fr](mailto:unionlocale@cgtarles.fr) – site :cgtarles.fr